

Vous êtes en arrêt de travail et la reprise vous semble difficile à envisager ?



Demandez directement un rendez-vous de pré-reprise à votre médecin du travail, en téléphonant à votre centre AMETIF Santé au Travail.



Cet entretien est confidentiel et soumis au secret médical.

Il a pour but de faciliter votre retour dans le monde du travail et permet de faire le point sur :



Les aménagements de poste à prévoir



Les aides dont vous pourriez bénéficier

Aucun avis d'aptitude n'est adressé à l'employeur.



IMPORTANT

Munissez-vous de tous les documents médicaux en lien avec votre arrêt (comptes-rendus d'hospitalisation, résultats d'examen complémentaires, avis de spécialistes, courriers sécurité sociale et maison du handicap pour invalidité ou reconnaissance travailleur handicapé) et au mieux d'un courrier de votre médecin traitant résumant votre situation.





La visite de pré-reprise

Vos problèmes de santé vous inquiètent et vous vous demandez si vous allez pouvoir reprendre votre emploi comme avant.

Mettez toutes les chances de votre côté. N'attendez pas la fin de votre arrêt de travail pour en parler avec votre médecin traitant et prenez contact avec le médecin du travail pour passer une visite de pré-reprise.

Qu'est-ce qu'une visite de pré-reprise ?

Elle est réalisée pendant votre arrêt de travail. Elle permet d'anticiper les difficultés pour la reprise de votre emploi et de réfléchir aux solutions possibles comme par exemple : un aménagement ou une adaptation de votre poste de travail, une préconisation de reclassement ou une formation professionnelle.

Avec votre accord, le médecin du travail transmet ses recommandations à votre employeur et au médecin conseil de votre CPAM afin de faciliter leur mise en œuvre.

Source : Caisse Primaire d'Assurance Maladie